

Point **CFTC** suite au CNC : Appel à la cohérence !

*Avec recul suite à la dernière réunion du Comité National de Concertation, la **CFTC** revient sur les points évoqués pour le **RSI** ; à l'approche de la prochaine **Commission Nationale paritaire le 12 mars** et à un moment où l'on assiste à la mobilisation et à la fronde contre notre institution.*

Au centre des préoccupations, le projet **TRAJECTOIRE 2018** longuement évoqué, est la source de nombreuses inquiétudes :

- Le vote du CA du **RSI** n'a pas suivi les injonctions de la cartographie territoriale (loi du 16 janvier 2015). le Directeur Général précise que l'on n'aurait pas les moyens de conserver une structure à 12 régions outre la Corse et les DOM comme le prévoit l'Etat et sa carte administrative.
- Que penser de la décision de rattacher le Limousin au Languedoc alors que la carte administrative le rattache à l'Aquitaine ?
- Si le maintien de l'emploi sans licenciement ni mobilité géographique imposée est confirmé par le Directeur Général, quel sera l'avenir des sites qui ne sont pas les sièges des caisses régionales actuelles ? Idem pour l'annonce d'une « situation particulière des locaux en Ile-de-France » pour les RSI IDF ?

La **CFTC** déplore que le projet présenté diverge des cartographies des ARS, des URSSAF et CARSAT.

La **CFTC** souhaite la mise en œuvre d'une organisation efficace permettant d'exercer nos métiers dans des conditions optimales et assurer un véritable service public de proximité, seule hypothèse pour sauvegarder les bassins d'emplois.

La **CFTC**, insiste sur la polyvalence des salariés du **RSI** par comparaison avec ceux des autres branches, tous spécialisés. La nécessité de garder les spécificités de nos emplois reste la garantie indispensable à l'intégration dans la Protection Sociales Universelle.

Quelques demandes de la **CFTC** prises en compte :

- Pour les transferts du contentieux dans les caisses régionales, la **CFTC** souhaitait que l'on agisse sans précipitation, en appliquant un calendrier en phase avec la nouvelle cartographie. La direction du réseau aurait entendu, et le calendrier sera étendu jusqu'au début de 2016.
- La **CFTC** inquiète de la montée de la contestation demandait une plus grande implication de la communication externe. Un travail important a été réalisé ces deux derniers mois. Il convient désormais de fournir aux caisses régionales les moyens de maintenir un service juridique fort et une politique de relations extérieures étoffée,

comme l'avait du reste suggéré le Sénat dans le rapport de sa mission parlementaire sur le **RSI** au 3^{ème} trimestre 2014.

- De même la **CFTC** avait demandé une plus grande implication du RSI dans la communication aux Autoentrepreneurs, qui représentent 35 % de notre fichier, celle des URSSAF étant relativement plus importante et unilatérale. La Direction Générale en a pris acte.

- La reprise par le RSI de la plateforme téléphonique d'H2A est toujours en cours de négociation budgétaire avec la tutelle.

Le Directeur Général, à qui nous faisons part de notre étonnement au sujet de la création d'une caisse MSA à Mayotte, a indiqué que la question n'était pas à l'ordre du jour du **RSI**... Nous avons posé cette question surtout pour souligner cette création par l'Etat, alors qu'on demande au **RSI** de réduire le nombre de caisses régionales, deux poids deux mesures !

Il reste décidemment beaucoup d'incohérence et d'incompréhensions !

La **CFTC** participe activement aux travaux de notre régime, en particulier ceux de la réforme territoriale, mais aussi à toutes les négociations en cours (accompagnement, prévoyance, travail à distance, base de données sociales à mettre à la disposition des caisses...).

Etaient présents au CDC, Jean-Louis Benoit, Stanislas Hounhouayenou et Claude Laroche.

**Suivez-nous sur notre blog <http://cftc-mutualite-rsi.viabloga.com/>
Et sur Twitter (Nouveau) [@snacoscftc](https://twitter.com/snacoscftc)**